

# INFO-HLM



Office municipal  
d'habitation de Trois-Rivières

*Vous loger,  
nous habitons !*



## Mot du directeur général

Chères locataires, chers locataires,

Le mois de juin marque l'arrivée de jours plus doux et d'une vie de quartier qui s'anime. C'est aussi, pour moi, l'occasion de partager quelques réflexions au terme d'une démarche d'intégration riche en rencontres.

Au cours des derniers mois, j'ai eu le privilège de participer à quelques assemblées générales annuelles, à des rencontres de comités de locataires et à différentes activités tenues dans nos immeubles. Ces moments, bien plus que protocolaires, m'ont permis de mieux saisir vos enjeux et la vitalité qui anime vos milieux de vie. J'en reviens chaque fois avec la même conviction : la force de l'OMHTR repose d'abord sur l'engagement des personnes - le vôtre - comme celui de nos équipes.

J'ai pu constater de près la rigueur de nos équipes d'entretien et de salubrité, l'écoute de nos employés à la location, à la perception et aux services à la clientèle, ainsi que la présence attentive de notre équipe de soutien

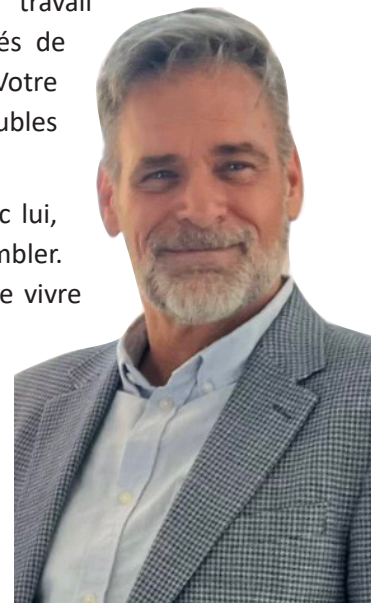
communautaire, qui tisse chaque jour des liens essentiels entre voisins, partenaires et ressources du milieu. Derrière chacun de ces services, il y a des femmes et des hommes animés d'une réelle passion pour la mission qui nous unit : offrir à chaque ménage un chez-soi digne, sécuritaire et stable.

Je tiens également à saluer le travail remarquable du CCR, des comités de locataires et des bénévoles. Votre implication transforme des immeubles en véritables milieux de vie.

L'été s'ouvre devant nous, et avec lui, de belles occasions de se rassembler. Je vous invite à continuer de faire vivre cette communauté dont vous êtes la première richesse.

Bon été à toutes et à tous.

Daniel Girard,  
directeur général





## Programme d'assurance des locataires

À prix modique

### Bien comprendre le programme d'assurance des locataires

- ✓ **Comment renouveler ma police?**  
Votre police sera automatiquement renouvelée.
- ✓ **Comment annuler ma police?**  
Appelez la ligne d'assistance numérique au 438 260-1889 pour annuler votre police d'assurance. Un membre du personnel vous aidera.
- ✓ **Que faire lors d'un déménagement?**  
Si vous déménagez ou changez d'adresse, veuillez communiquer avec notre ligne d'assistance numérique afin de mettre à jour votre dossier : **438 260-1889**.
- ✓ **Comment faire une réclamation?**  
Nous avons créé une ligne d'assistance téléphonique exclusive, disponible **24 heures sur 24, 7 jours sur 7**, pour vous permettre de présenter une demande de règlement à tout moment au **800 465-2842**.

## Faites votre soumission en ligne dès maintenant!

Scannez le code QR  
ou visitez [locatairesquebec.bflcanada.ca](https://locatairesquebec.bflcanada.ca)



Pour plus d'informations sur le programme, communiquez  
avec nous :

[C.digitalsupport@bflcanada.ca](mailto:C.digitalsupport@bflcanada.ca)

T. 438 260-1889

Sans Frais : 855 235-1889

\*La FLHLMQ ne fournit pas d'informations ni de conseils sur les assurances et décline toute responsabilité à cet égard.

Plan de sécurité incendie et des mesures d'urgence	4-5
Gestion des matières résiduelles et des encombrants / Collecte des encombrants	6
Rappel : abris d'auto, climatiseurs et piscines	7
Pas de climatiseur ni de piscine ? Trucs utiles en période de canicule	8
Présentation de la nouvelle technicienne administrative aux services techniques / Bilan de santé des immeubles et travaux majeurs / Remerciements aux locataires des Habitations St-Philippe	9
Traitements à tarifs réduits en chiropratique et en podiatrie à l'UQTR pour les locataires de l'OMHTR	10
Activités de nettoyage et d'embellissement dans les quartiers Jean-Nicolet et Adélarde-Dugré / Êtes-vous "mégoïstes"?	11
Des nouvelles de votre CCR	12
Équijustice	13
CAB Laviolette / Maison Coup de Pouce	14



## Partagez vos bons coups!

Vous avez accompli quelque chose dont vous êtes fier ou fière ?

Vous vous impliquez dans votre milieu ?

Vous avez réalisé un projet, relevé un défi ou souhaitez souligner l'engagement d'un voisin, d'une amie ou d'un membre de votre famille ?

Nous voulons l'entendre !

À l'Office, nous croyons qu'il est important de faire rayonner les belles initiatives et les gestes positifs qui contribuent à créer un milieu de vie dynamique, solidaire et inspirant.

Qu'il s'agisse d'un petit geste ou d'une grande réalisation, chaque bon coup mérite d'être souligné.

Écrivez-nous pour partager votre histoire à : [info@omhtr.ca](mailto:info@omhtr.ca)

Ce bulletin est édité par la direction générale de l'OMHTR et est distribué à l'ensemble des locataires. Il est publié 4 fois par année et est aussi disponible au [www.omhtr.ca](http://www.omhtr.ca).

Il a été imprimé sur du papier contenant 100 % de fibres recyclées après consommation, certifié FSC et garant de forêts intactes. Sa fabrication est certifiée «Écologo» et «Procédé sans chlore». Le développement durable, c'est notre engagement!



À TROIS-RIVIÈRES, LE  
DÉVELOPPEMENT  
**DURABLE**  
LA VIABILITÉ DE  
NOTRE MILIEU

# PLAN DE SÉCURITÉ INCENDIE ET DE MESURES D'URGENCE

L'Office s'est doté, depuis plusieurs années, d'un PMU. Ce document est révisé régulièrement et il est d'une grande importance. En 2026, le plan des mesures d'urgence (PMU) s'est refait une beauté et une révision importante a été effectuée. Il est maintenant nommé Plan de sécurité incendie et de mesures d'urgence (PSI-MU).

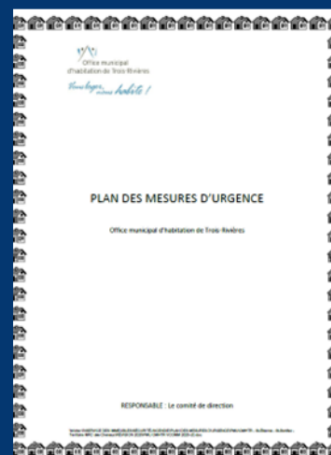
Le PSI-MU présente **le déroulement des actions à entreprendre lors d'un sinistre majeur** (événement grave causé par un incendie, une inondation, une panne de courant, un phénomène naturel, une défaillance technique, etc.) nécessitant des mesures d'intervention exceptionnelles.

Ce plan a pour but de **préparer les locataires, le personnel et les exploitants** à faire face à des événements de cette nature en précisant **les principaux rôles et responsabilités de chaque intervenant ainsi que les mesures de prévention** pour faire face à des sinistres et améliorer la sécurité des occupants et la protection de l'immeuble et des biens.

Voici les informations importantes, incluses au PSI-MU, qui concernent les locataires.

Les locataires sont des intervenants au PSI-MU et ont des rôles et des responsabilités bien définies. Ils doivent :

- Vérifier le fonctionnement des avertisseurs de fumée chaque mois ;
- Aviser l'Office immédiatement de toute défectuosité du système de détection ou avertisseur de fumée ;
- Maintenir les moyens d'évacuation et les espaces de circulation du logement et des espaces communs (ex. : corridor, escalier, issue) accessibles et dégagés en tout temps ;
- S'assurer que les plinthes électriques sont libres de tout objet inflammable ;
- Éviter de surcharger les circuits électriques ;
- Participer aux exercices d'évacuation ;
- La personne avec besoins particuliers doit communiquer à l'Office tout changement dans son état pouvant affecter sa capacité à évacuer l'immeuble ;



Il est aussi important de respecter les consignes spécifiques à suivre en cas d'évacuation d'urgence qui sont indiquées au PSI-MU :

- Rester calme ;
- Demeurer sous le niveau de la fumée (ramper ou marcher à quatre pattes), au besoin ;
- Évacuer le logement et fermer la porte ;
- Activer l'alarme en utilisant le déclencheur manuel, si ce n'est pas déjà fait ;
- Ne pas tenter d'éteindre l'incendie ;
- Ne pas utiliser l'ascenseur ;
- Composer le 911 (que le bâtiment soit ou non relié à une centrale de télésurveillance) à partir d'un endroit sécuritaire à l'extérieur ;
- Évacuer le bâtiment par la sortie de secours la plus près ou la plus sécuritaire ;
- Se rendre au point de rassemblement ;
- Signaler sa présence et aviser si on quitte le site ;
- Attendre l'autorisation de réintégrer l'édifice, selon les directives du service de sécurité incendie ou du propriétaire.

S'il est impossible d'évacuer le logement dû à la sortie ou au corridor bloqué par la fumée ou les flammes :

- Fermer la porte du logement (la laisser déverrouillée) ;
- Étendre une serviette au bas de la porte pour empêcher la fumée d'entrer ;
- Appeler le 911 (que le bâtiment soit ou non relié à une centrale de télésurveillance), donner l'adresse et le numéro de logement et mentionner l'impossibilité de sortir du logement ;
- Se rendre sur le balcon si possible ou tenter de se faire voir par la fenêtre.

**La sensibilisation des locataires est importante pour que vous soyez en mesure de suivre les consignes lors d'un sinistre. Plusieurs informations cruciales sont transmises aux locataires lors des exercices d'évacuation ou par le biais de l'Info-HLM, des feuillets explicatifs ou autres.**

Surveillez la chronique spéciale PSI-MU dans les prochains info-HLM.

Vous y trouverez, entre autres, de l'information sur les consignes de sécurité visant à prévenir les incendies ainsi que des informations à considérer en cas d'inondation, de panne de courant, de tremblement de terre ou d'explosion, de vents violents, d'intoxication au monoxyde de carbone ou d'autres sinistres.

L'utilisation d'un extincteur portatif sera aussi abordée tout comme le rappel de certains articles du guide du locataire en lien avec la sécurité incendie.



## Gestion des matières résiduelles et des encombrants

L'Office, en collaboration avec ses partenaires et les locataires, fait de la qualité de ses milieux de vie une priorité. Le service d'accompagnement social et partenariat y travaille quotidiennement et de nombreux investissements se font en ce sens. La collaboration des locataires est essentielle et grandement appréciée.

Récemment, l'Office a profité de la fête de quartier organisée par la ressource Partir du bon pied, dans le secteur Jean-Nicolet, pour mettre à la disposition des résidents un conteneur destiné à la collecte de matières résiduelles et d'objets encombrants ou devenus inutiles. Cette initiative a permis de disposer adéquatement de **près de 80 verges cubes de déchets** et ainsi de prévenir leur accumulation dans des endroits inappropriés.

Malgré ces efforts, nous constatons que des amas de débris, de meubles et de matériaux sont encore trop souvent déposés en bordure de rue ou autour des conteneurs à déchets.

Cette situation entraîne plusieurs conséquences négatives :

- des frais importants liés au ramassage (30 000 \$ pour l'année 2025) ;
- la présence de vermine, notamment des rats et des vers ;
- des odeurs désagréables ;
- une détérioration de l'image des milieux de vie HLM ;
- des risques pour la salubrité et la sécurité.

**Nous vous rappelons l'importance de respecter les consignes concernant la gestion des matières résiduelles (déchets, récupération, matières organiques et encombrants), conformément à la section 10 du Guide du locataire ainsi qu'à la réglementation municipale.**

Nous invitons également les locataires à signaler toute situation problématique à l'Office.

Ensemble, travaillons à maintenir nos milieux propres et soyons fiers de l'image que nous projetons !

## Collecte des encombrants

### Pour la Ville de Trois-Rivières

Afin qu'un gros rebut soit collecté en bordure de rue, vous devez obligatoirement **faire une requête à la Ville de Trois-Rivières, soit en téléphonant au 311 ou en remplissant un formulaire en ligne (v3r.net)**. Au moment de votre requête, vous serez informé du moment où vous devrez mettre l'encombrant en bordure de rue. Il est important de mentionner qu'il faut également faire une requête pour annuler une demande de collecte d'encombrant faite préalablement.

### Pour les municipalités de la MRC des Chenaux

La collecte des encombrants est un service gratuit que la MRC de Chenaux offre mensuellement. L'inscription est toutefois obligatoire pour chaque collecte à laquelle vous désirez vous inscrire. Pour ce faire, rendez-vous au **[www.mrcdeschenaux.ca/formulaire-de-collecte-des-encombrants/](http://www.mrcdeschenaux.ca/formulaire-de-collecte-des-encombrants/)** et remplissez le formulaire disponible au bas de la page.



**Petit rappel amical** : le 15 mai marquait la date limite pour retirer les abris d'auto... et cette date est maintenant passée! Si votre abri profite encore du paysage, il serait temps de lui souhaiter une bonne saison estivale et de le ranger jusqu'à l'hiver prochain. Merci de prendre un moment pour vérifier que tout a bien été retiré, le cas échéant!

## Rappel sur les règles concernant l'installation d'un climatiseur et/ou d'une piscine pour la période estivale

Envie de vous rafraîchir pendant la saison estivale? **L'Office autorise l'installation de climatiseurs portatifs dans les fenêtres ou les portes-patio, sous certaines conditions.** Des frais annuels par appareil, répartis mensuellement, seront ajoutés au loyer, conformément au règlement de la Société d'habitation du Québec. L'installation d'une thermopompe est interdite.



### Conditions d'installation pour les climatiseurs

- Le locataire doit aviser l'Office de son intention d'installer un climatiseur ;
- L'appareil doit être installé par le locataire ou par une personne qualifiée, dans les règles de l'art, dans une fenêtre ou une porte-patio, à l'exception des fenêtres de portes, et ne doit pas nuire à leur fonctionnement ;
- Seuls des panneaux de type « plexiglas » ou en coroplaste blanc peuvent être utilisés pour compléter l'installation ;
- Il est strictement interdit de percer des ouvertures ailleurs dans le logement pour installer un climatiseur ;
- Le climatiseur ne doit pas couler sur l'enveloppe du bâtiment ou sur les balcons ;
- Assumer les frais, d'achat, de pose et d'entretien ;
- Le climatiseur doit être retiré au plus tard le 31 octobre de chaque année.

**Concernant les piscines, l'installation d'une piscine hors terre est autorisée sur les terrains des maisons jumelées ou en rangée seulement.** Il n'est pas permis d'installer un spa autant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

### Conditions d'installation pour les piscines

- Obtenir une procuration de l'Office pour demander un permis municipal et fournir ensuite à l'Office le permis accordé ;
- Souscrire une assurance responsabilité civile d'au moins 1 000 000 \$ et transmettre une attestation annuelle à l'Office ;
- Faire installer la piscine par des professionnels qualifiés, selon les règles de l'art, et assumer tous les frais (achat, installation, entretien, électricité selon les tarifs d'Hydro-Québec, etc.) ;
- Respecter les règlements municipaux et la loi provinciale en vigueur pour l'installation d'une piscine (clôture, limite de terrain, etc.) et assumer les frais inhérents ;
- Retirer les installations à la fin du bail.

L'Office ne peut être tenu responsable de tout manquement, bris ou dommages causés aux installations. Il n'est également pas permis d'installer un spa et ce, autant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

# Pas de climatiseur ni de piscine ? Trucs utiles en période de canicule

Vous n'avez pas de climatiseur ni de piscine à proximité? L'été venu, en particulier lors de périodes de canicule, la chaleur accablante peut incommoder de nombreuses personnes, surtout celles qui n'ont pas accès à un lieu climatisé. Voici quelques mesures toutes simples pour conserver votre logement le plus frais possible et assurer votre confort :



Piscines et jeux d'eau de la Ville de Trois-Rivières

Pour vous rafraîchir dans les installations de la Ville de Trois-Rivières, nous vous invitons à consulter leur site Web pour trouver l'installation la plus près de chez vous!

[www.v3r.net](http://www.v3r.net) - Activités et loisirs - Installations sportives et récréatives - Piscines et jeux d'eau

## Présentation de la nouvelle technicienne administrative aux services techniques



Nous sommes heureux de vous annoncer que Cyntia Leguë, technicienne administrative, s'est récemment jointe à l'équipe des services immobiliers de l'OMHTR. Elle prend le relais de Mme Sylvie Lefebvre, qui a quitté l'organisation en décembre dernier pour une retraite bien méritée.

Forte d'une expérience au service à la clientèle de l'OMHTR, où Cynthia a œuvré pendant deux ans, elle a su développer une excellente connaissance de l'organisation ainsi qu'un sens marqué du service clientèle.

Animée par le désir de relever de nouveaux défis et de poursuivre son développement professionnel, elle mettra désormais ses compétences et son engagement au service de l'immobilier.

Nous lui souhaitons beaucoup de succès dans ses nouvelles fonctions!

## Bilan de santé (BSI) des immeubles et travaux majeurs

Le BSI présente l'état physique des immeubles et des logements d'un ensemble immobilier. Il permet à l'Office de définir et d'évaluer la nature des travaux à réaliser pour préserver ou améliorer nos immeubles, et par le fait même, établir nos demandes de budget.

La saison des inspections BSI, qui sont réalisés par nos techniciens en bâtiment, bat son plein et plusieurs travaux majeurs visant à assurer la qualité et la sécurité de nos installations sont en cours.

Nous vous invitons à prendre connaissance des avis qui vous seront transmis et à vous y conformer.

Nous vous remercions sincèrement de votre collaboration, de votre compréhension et de votre bienveillance tout au long de ces interventions!

## Remerciements aux locataires des Habitations St-Philippe

C'est avec reconnaissance que l'Office souligne la collaboration et la gentillesse des locataires des Habitations Saint-Philippe :

- Les locataires accueillent les travaux en cours avec bienveillance ;
- Certains locataires attentionnés nous ont transmis leurs vœux de bonheur ;
- Les demandes de réparation sont traitées avec respect et diligence ;
- La cohabitation harmonieuse est au cœur des valeurs des occupants.

L'équipe des services immobiliers apprécie grandement cette collaboration et demeure engagée à offrir un service de qualité!



# Traitements à tarifs réduits en chiropratique et en podiatrie à l'UQTR pour les locataires de l'OMHTR



Grâce à une généreuse collaboration avec l'Université du Québec à Trois-Rivières, des tarifs réduits sont offerts aux locataires de l'OMHTR pour des services de chiropratique et de podiatrie.

Pour profiter de ces réductions, il suffit de **communiquer avec l'une des intervenantes sociocommunautaires de l'OMHTR au 819 378-5438 en mentionnant votre nom, votre adresse et le service souhaité** (chiropratique ou podiatrie). L'intervenante pourra ensuite effectuer les démarches nécessaires. L'OMHTR confirme uniquement à l'UQTR la provenance des demandes et n'aura pas accès à vos informations échangées avec le professionnel rencontré, ces rencontres demeurant confidentielles.

La **chiropratique** peut aider à soulager plusieurs types de douleurs, notamment :

- les maux de dos ;
- les douleurs au cou ;
- les sciatiques ;
- les maux de tête ;
- certaines douleurs articulaires (épaules, genoux, poignets, etc.).

La **podiatrie** permet de traiter différentes problématiques liées aux pieds et d'aider à soulager certaines douleurs musculaires et articulaires. Ce service offre également des conseils pour favoriser une bonne santé des pieds.

## Chiropratique - Adultes

- Examen : 40 \$ → 20 \$
- Traitement : 35 \$ → 15 \$

## Chiropratique - Enfants (16 ans et moins)

- Examen : 20 \$ → 15 \$
- Traitement : 15 \$ → 5 \$

## Podiatrie

- Première consultation : 50 \$ → 20 \$
- Deuxième consultation : 30 \$ → 20 \$
- Traitement régulier : 40 \$ → 10 \$
- 50 % de rabais sur plusieurs autres traitements\*

*\*Liste complète des tarifs disponibles à l'Office.*

C'est un plaisir et une fierté de pouvoir contribuer à votre mieux-être et à votre santé!

## Activités de nettoyage et d'embellissement dans les quartiers Jean-Nicolet et Adélarde-Dugré

En mai dernier, deux belles activités de nettoyage et d'embellissement ont rassemblé les citoyennes et citoyens des quartiers Jean-Nicolet et Adélarde-Dugré dans un même esprit de collaboration et de fierté collective. Organismes partenaires, parents, enfants ainsi que des élèves bénévoles de l'Institut Secondaire Keranna ont uni leurs efforts pour participer au grand ménage du printemps dans leur quartier respectif.

Grâce à l'implication de toutes et tous, ces journées ont permis de rendre nos milieux de vie plus propres, accueillants et agréables pour l'ensemble de la communauté. Un immense merci à toutes les personnes qui ont participé et contribué au succès de ces initiatives!



### Êtes-vous "méhoïstes"?

Lors de ces activités, il a été rapporté que de nombreux mégots de cigarettes avaient été ramassés. Mais saviez-vous que les mégots ne sont pas biodégradables? En effet, ils mettent **jusqu'à 12 ans à se dégrader**. On estime ainsi à 30 milliards le nombre de mégots qui se retrouvent dans la nature chaque année. Aussi petit qu'il peut en avoir l'air, l'impact d'un mégot dans l'environnement est immense !

**Plus de 7 000 substances chimiques** sont présentes dans une cigarette. Ces déchets toxiques se dissolvent et se retrouvent dans notre eau. **Un seul mégot suffit à polluer 500 litres d'eau**. Il est donc de la responsabilité de tous les fumeurs d'adopter de bonnes pratiques et de disposer des mégots de façon adéquate.

Ne soyez donc pas "méhoïstes", et posez les bons gestes pour votre environnement!



### Qui peut être membre d'un comité?

Toute personne âgée de 18 ans et plus qui habite de façon permanente dans un logement géré par un office d'habitation est automatiquement membre de l'association.

Une association, c'est un groupe de locataires d'un HLM qui se rassemblent pour s'impliquer dans leur milieu. Cette association est créée par les locataires, pour les locataires, et est dirigée par son propre conseil d'administration, qu'on appelle **comité**.

Être membre, c'est :

1. Avoir le droit, mais non l'obligation, de participer aux activités de l'association ;
2. Avoir le droit de vote lors des assemblées générales pour élire les membres du comité ;
3. Avoir le droit de se faire élire au comité de locataires.

### Création d'un comité de locataires

Avec un membre de l'exécutif (présidente, vice-président, secrétaire ou trésorier) du CCR, une date est choisie pour tenir une assemblée de fondation.

Une invitation est préparée et ensuite distribuée à tous les locataires. Elle indique la date, l'heure, l'endroit ainsi que l'ordre du jour de l'assemblée.

Tous les comités suivent les mêmes règlements généraux et ils sont adoptés à cette assemblée.

Restez à l'affût, la suite vous sera présentée dans le prochain Info-HLM!

Les membres du CCR se joignent à moi pour vous souhaiter un très bel été!

*Linda Sheehy, présidente*

### Bon coup du CCR!

Le 14 mai dernier, quelques organismes de la région étaient présents dans la salle communautaire du 3825, rue Jacques-de-Labadie, pour faire connaître leur mission et leurs services aux locataires. Près de 30 personnes se sont déplacées pour venir à la rencontre du Regroupement des aidants naturels, du CAB (popotte roulante), de la Police de Trois-Rivières (programme PAIR), du CIUSSS (programme PIED, vie active et maladies chroniques) ainsi que de Aide chez soi.





## Mythe ou réalité?

Équijustice Trois-Rivières/MRC des Chenaux offre un service de médiation citoyenne à la population, mais qu'en connaissez-vous vraiment ? Pour vous aider à mieux comprendre ce service, voici quelques mythes et réalités.

**X Mythe : « C'est comme aller devant un juge. »**

**✓ Réalité :** La médiation citoyenne est un **processus volontaire, confidentiel et gratuit**, qui se déroule **en dehors du système judiciaire**. Il n'y a ni juge ni décision imposée : ce sont les personnes concernées qui trouvent ensemble des solutions.

**X Mythe : « La médiation, ça ne sert à rien si la relation est brisée. »**

**✓ Réalité :** Même sans réconciliation, la médiation peut aider à clarifier la situation, mieux se comprendre, réduire les tensions et éviter que le conflit s'envenime. Elle s'applique autant aux petits malentendus qu'aux situations plus tendues.

**X Mythe : « Aller en médiation, c'est admettre qu'on a tort. »**

**✓ Réalité :** La médiation ne cherche pas à déterminer qui a raison ou tort, mais à **comprendre les besoins de chacun** et trouver une solution satisfaisante.

**X Mythe : « La médiation, c'est seulement pour les voisins. »**

**✓ Réalité :** Elle peut concerner des **conflits de voisinage, familiaux, intergénérationnels, en milieu de travail**, etc.

En résumé, la médiation citoyenne est un service humain et accessible. Son approche est basée sur le dialogue et le respect puis permet de reprendre du pouvoir sur sa situation.

Si vous avez des questions, vous pouvez nous contacter au **819 372-9913, poste 1140**, il nous fera plaisir de prendre un moment avec vous !



Le bénévolat ne prend pas de vacances !

Même si l'été s'installe, les besoins, eux, demeurent bien présents. Au contraire, plusieurs services essentiels continuent de soutenir la population tout au long de la saison estivale.

Votre Centre d'action bénévole reste actif durant l'été, à l'exception des services liés au calendrier scolaire. L'entraide se poursuit donc sans interruption, portée par l'engagement généreux des bénévoles.

Un geste simple peut avoir un grand impact : un appel, une visite, un accompagnement ou une présence attentive. Ces petites actions, posées avec cœur, contribuent à maintenir des liens solides et humains dans la communauté.

Nous vous invitons à garder vivant cet esprit de solidarité tout au long de la belle saison. Ensemble, continuons de faire du bénévolat une véritable source de chaleur humaine et de réconfort.

Bel été à vous !

L'équipe du CAB Laviolette

**Pour connaître les possibilités d'implication : 819 378-6050 ou [jebenevole.ca](http://jebenevole.ca)**



Les activités de la période scolaire de la Maison Coup de Pouce tirent doucement leur révérence pour faire place à la période estivale. Que ce soit lors de nos activités de cuisine, d'art, lors de l'aide aux devoirs ou encore lors des sorties, de beaux souvenirs se sont créés.

Un immense merci à tous les participantes et participants pour votre énergie et votre engagement tout au long de cette saison. C'est grâce à vous que nos activités ont eu autant de succès et de sens. Pour la période estivale, de belles activités vous attendent. Nous avons bien hâte de vous faire découvrir la programmation.

**\*Veuillez noter qu'il n'y aura pas de distribution alimentaire le 24 juin, le 22 juillet et le 29 juillet.\***

Pour clore cette belle saison ensemble, nous vous donnons rendez-vous lors de notre **Assemblée Générale Annuelle (AGA), le 18 juin à 10 h**. Un dîner vous sera offert pour l'occasion. C'est le moment idéal pour échanger et se retrouver.

Votre participation est précieuse et votre voix compte ! Nous vous attendons avec impatience pour célébrer cette fin de saison et préparer la prochaine.

*La Maison Coup de Pouce*



Journées fériées à venir - Bureaux fermés

Mercredi 24 juin : Fête nationale du Québec

Mercredi 1<sup>er</sup> juillet : Fête du Canada

Lundi 7 septembre : Fête du Travail

Pour toute urgence, une relève téléphonique  
est en place : 819 378-5438

Lundi	9 h à 12 h	13 h 30 à 16 h 30
Mardi	9 h à 12 h	13 h 30 à 16 h 30
Mercredi	9 h à 12 h	FERMÉ
Jeudi	9 h à 12 h	13 h 30 à 16 h 30
Vendredi	9 h à 12 h	13 h 30 à 16 h 30

Pour toute urgence en dehors des heures régulières, composez le 819 378-5438 poste 1

**Office municipal d'habitation de Trois-Rivières**

660, rue Hertel, Trois-Rivières (Québec) G9A 1G8

819 378-5438

omhtr.ca

